PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR EN VISIOCONFERENCE

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 – 20H / 22H

Membres élu(e)s	*Fonction*	*Présence/Absence*
Jean-Denis BARBET (JDB)	Président	Présent
Dominique FONTANON (DF)	Secrétaire général	Présent
Pierre BERNARD (PiB)	Secrétaire général adjoint – Pdt Commission Statuts et règlements	Présent
Jean-Michel GRASSER (JMG)	Trésorier	Présent
Julien MULLER (JM)	Vice-Président – Pdt Commission Développement	Présent
François PRINCE (FP)	Membre	Présent
Stéphane ROBINAUD (SR)	Pdt Commission Sportive Nationale	Absent
Corine DUPIRE (CD)	Représentante « Clubs affiliés »	Présente
Caroline GRANGEON (CaG)	Membre	Absente
Stéphane BREVARD (SB)	Membre	Présent
Catherine EZVAN (CE)	Vice-Présidente	Présente
Christophe GIMENES (ChG)	Président Commission Arbitrage	Présent
Jean-Luc DE ZEW (JLDZ)	Représentant « Clubs affiliés »	Absent
Sylvaine FARGEAS (SF)	Membre	Absent
Éric LECLERC (EL)	Membre	Présent
Florent HERZOG (FH)	Médecin fédéral	Absent
Enora VILLARD (EV)	Représentante SHN	Présente

Membres de droit	*Fonction*	*Présence/Absence*
Bruce NEUFFER (BN)	DTN	Présent
Philippe BOSSON (PhB)	DTN adjoint	Présent
Guillaume COSTE (GC)	DTN adjoint	Présent

Assiste	*Fonction*	*Présence/Absence*
Emile BENIZEAU (EB)	Chargé de mission administratif et juridique	Présent

Ordre du jour		*Info / Pt étape / Vote*	*Décision*	*Cf annexe*	*Référents*
1. Organisation	Validation du Quorum	Vote	Validation du quorum Vote Présent : 12 Absent : 5 Le quorum est atteint	-	JDB/DF
	Situation sanitaire	Pt étape	➕ Les compétitions ont pu reprendre dans un environnement sécurisé même s'il y a toujours des individus moins respectueux. ➕ On prépare les championnats de France U13/U17 à Chartres où la fédération assurera une présence pour encadrer la compétition aux côtés du Président de l'association. ➕ Il n'y a pas de risque de fermeture administrative en cas de contamination car la responsabilité de la structure n'est retenue qu'en cas de manquement si celle-ci n'a pas mis tous les moyens pour faire respecter les mesures sanitaires. ➕ Le retour est bon sur les comportements lors des championnats 2ème série, 4ème série et entreprises, ainsi que sur le tournoi de Biarritz. ➕ Pour le circuit PSA, la reprise s'est déroulée à Manchester dans des conditions très restrictives	-	

			imposées par le gouvernement anglais pour pouvoir reprendre les compétitons. - Une bulle sanitaire a été organisée avec tests PCR avant le début du tournoi et sans la présence des coachs (uniquement les arbitres et Squash TV derrière les courts).		
2. Point financier	Prévisions budgétaires sur les affiliations et les licences	Info	- Les supports de rentrée ont été envoyés avant le 1er septembre 2020. - L'absence de Christelle Fortin depuis le 31/08 (service accueil/licences) a nécessité la mise en place d'une « Task Force » spécifique (Jesse, Emile, Philippe) pour assurer la rentrée et répondre aux demandes. - Selon les chiffres, il manque 5 clubs (213 sur 218), 63 associations (214 sur 277) et 28 regroupements corporatifs (15 sur 43) dans les ré affiliations par rapport à la saison dernière. - Pour les statistiques des licences, il y a une diminution de 15% en comparaison avec la saison dernière au même moment (CA de 185k euros contre 225k euros). - La plus grosse chute concerne les licences fédérales. - Une baisse de 25% est prévue dans le budget prévisionnel rectificatif - Une démarche collective de prise de contact et relance auprès des clubs et associations non affiliés parait nécessaire.	-	PhB
	Situation financière	Info		-	JMG

			Le trésorier réalise un état des lieux de la situation comptable et financière de la Fédération.		
3. Statuts et règlements	Règlement sportif	Vote	Il y a une contradiction entre aujourd'hui la mise en œuvre des tirages au sort sur les championnats individuels (hors Vétérans) et la particularité lors d'une rencontre entre 2 joueurs d'une même Ligue où on décale le moins bien classé. Proposition de supprimer les articles 46.4 et 58 et la phrase « Au cas (…) est nécessaire » du dernier alinéa de l'article 69. **Vote** Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est adoptée	-	PiB/DF
	Fiches Procédure AGE	Info	Le service juridique a réalisé une procédure d'accompagnement à l'attention des Ligues pour les AG électives (Calendrier, déroulé, commission de surveillance des opérations électorales, le vote, modèles pouvoirs et candidatures)	1	DF/EB
4. Compétitions	Désignation des délégués fédéraux pour la saison 2020/2021	Vote	François Prince est désigné pour le 5ème séries à Sucy-en-Brie du 11 au 13 décembre 2020 Pierre Bernard est désigné pour le U11 U15 à Royan du 18 au 20 décembre. Il reste à pourvoir le championnat U19 à Squash 95 et le 3ème série à Brest.	-	DF/BN

5. Administratif	Point RH	Info	➕ Christelle Fortin est en arrêt. ➕ Malcolm Tullis a été recruté comme Conseiller Technique Sportif Fédéral en CDI à compter du 01/09/2020. ➕ Yann Perrin a été recruté comme Entraineur Fédéral en CDD (10 mois) à compter du 07/09/2020.	-	PhB
6. Nouvelle Gouvernance	Évolution du système	Pt étape	➕ Un calendrier de réunions de travail est proposé pour travailler sur les nouveaux textes règlementaires de la Fédération.	-	DF/PiB
7. Influence	Partenariat avec la Fédération Colombienne de Squash	Info	➕ Signature d'un protocole avec la Fédération Colombienne de Squash visant à travailler en étroite collaboration afin de développer le squash à l'échelle mondiale.	-	JDB/BN
8. Questions diverses	-	-	-	-	JDB/BN

Jean Denis BARBET
Président

Dominique FONTANON
Secrétaire Général

ANNEXES

N° Annexe	*Documents correspondants*
1	Procédure d'accompagnement AG élective des Ligues

Procédure d'accompagnement Assemblée Générale Élective des Ligues de Squash

I. Calendrier Assemblée Générale Élective des Ligues

- **21 novembre 2020 (dernier délai)** : Tenue de l'Assemblée Générale Élective de Ligue.

- **J-45** : Appel à candidatures.

- **J-45** : Désignation de la commission de surveillance des opérations électorales (voir III).

- **J-21** : Date limite d'envoi des candidatures individuelles et des extraits de casier judiciaire à demander sur https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr (voir acte de candidature en annexe).

- **J-20** : Réunion de la commission de surveillance des opérations électorales qui se prononce sur la recevabilité des candidatures.
  Ne sont pas éligibles :
  - Les personnes condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
  - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps (notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif).
  Ces éléments sont vérifiables à l'aide de l'extrait de casier judiciaire transmis par le candidat et en consultant les sanctions éventuelles du licencié sur l'Accès Club/Asso de la FFSquash : https://extranet.ffsquash.com/.

- **J-15** : Envoi des convocations avec ordre du jour aux associations affiliés, clubs affiliés et membres donateurs et bienfaiteurs + communication de la liste des candidats

- **Jour J** : - L'AG, pour être tenue valablement, doit réunir au moins le quart des représentants, représentant au moins le tiers des voix.
  - Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans un délai de quinze jours au moins (les convocations pourront alors être envoyées dans un délai réduit à huit jours).
  - Elle pourra alors délibérer quel que soit le nombre de représentants présents et des voix dont ils disposent.

- **Après l'AG** : Démarches administratives :
  - Rédaction du Procès-Verbal ;
  - Information des institutions de la nouvelle composition du Comité Directeur : Fédération, Conseil Régional, DRJSCS, Préfecture ;
  - Modification de la composition du Comité Directeur sur l'Espace Club/Asso de la FFSquash et sur Compte Asso.

II. Déroulé de l'Assemblée Générale Élective

- Accueil, contrôle des pouvoirs et du quorum
  - Une feuille d'émargement est présentée aux participants (voir modèle en annexe).
  - Lorsque l'AG est effectuée en visioconférence, les pouvoirs sont envoyés par mail à la Ligue avant le début de l'AG.
  - Si l'AG est effectuée en présentiel, les pouvoirs sont contrôlés lors de l'accueil des participants.
  - L'AG doit réunir au moins le quart des représentants, représentant au moins le tiers des voix.
  - Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans un délai de quinze jours au moins et sans impératif de quorum.

- Ouverture de l'AG Élective
  - L'AG est ouverte et animée par le Président de la Ligue.
  - Le Président annonce le nombre de sièges à pourvoir au sein du Comité Directeur.

- Présentation des candidats
  - Le Comité Directeur doit être composé de :

  - 2 représentants des Clubs affiliés ;
  - 1 médecin ;
  - 1 sportif de Haut Niveau s'il en existe sur le territoire de la ligue enregistré sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.

  - La représentation des femmes est assurée au leur attribuant :

  - 25% des sièges si la proportion de femmes licenciées est inférieure à 25% du nombre total de licenciés ;
  - 40% des sièges si la proportion de femmes licenciées est supérieure ou égale à 25% du nombre total de licenciés.

- Vote (voir IV)

- Dépouillement par la commission de surveillance des élections
  - Des accesseurs peuvent être désignés avant le début de l'AG afin de participer au dépouillement.

- Annonce des résultats

- Réunion du Comité Directeur qui élit son Président
  - En visioconférence, il sera nécessaire de créer une autre réunion parallèle pour veiller à la confidentialité des échanges du Comité Directeur.
  - En présentiel, le Comité Directeur se retire et élit son Président.

- Proposition du nom du Président nouvellement élu par le Comité Directeur
  - Le choix du nouveau Président est soumis à un vote d'approbation de l'AG.

- Réunion du Comité Directeur qui désigne son Secrétaire Général, Trésorier et Vice-présidents
  - Le vote du Comité Directeur se fait sur des propositions du Président.

- Annonce de la composition du Bureau à l'AG

- Désignation des représentants de la Ligue qui siègeront à l'AG de la FFSquash
  - Chaque Ligue est représentée à l'AG de la FFSquash par 2 représentants :
    - 1 représentant des associations (doit être membre du Comité Directeur de la Ligue et justifier de trois années d'exercice de responsabilité au sein d'un organe de la FFSquash) ;
    - 1 représentant des clubs affiliés (représentant légal ou actionnaire d'une structure disposant de la Convention Club Affilié pour la saison en cours).
  - Les candidats aux postes de représentants doivent impérativement :
    - Être licenciés de la FFSquash ;
    - Avoir atteint la majorité légale ;
    - Jouir de leurs droits civiques.

  - Peuvent être aussi désignés un ou deux suppléants par catégorie qui siégera en cas d'indisponibilité.

- Fermeture de l'AG de Ligue

III. La Commission de surveillance des opérations électorales

- Rôle : Veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur lors des opérations de vote relatives à l'élection du président, du Comité Directeur et du Bureau.

- Composition : Le Comité Directeur sortant désigne 3 membres, impérativement licenciés à la FFSquash dans le ressort territorial de la Ligue.
  Un membre du Comité Directeur peut y siéger s'il n'est pas candidat aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Ligue ou d'un Comité Départemental.

- Moyens d'action :
  1) Émettre un avis sur la recevabilité des candidatures ;
  2) Vérifier la validité des votes par procuration ;
  3) Avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
  4) Se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ses missions ;
  5) En cas de constatation d'une irrégularité avant ou après la proclamation des résultats, exiger l'inscription d'observation au procès-verbal.
  6) Signaler au service juridique de la FFSquash une irrégularité lors du processus électoral (voir modèle de saisie en annexe).

- Saisie : Si contestation ou irrégularité, jusqu'à 2 mois après l'élection, par lettre recommandée avec accusé de réception, par les membres du Comité Directeur, le Président ou un tiers des membres de l'AG représentant un tiers des voix.

IV. Le vote

- Barème des votes pour les associations selon le nombre de licenciés au 31 août :
  - De 3 à 20 licenciés : 1 voix ;
  - De 21 à 50 licenciés : 2 voix ;
  - De 51 à 500 licenciés : 1 voix supplémentaire par tranche de 50 ;
  - De 501 à 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ;
  - Au-delà de 1001 : 1 voix supplémentaire par tranche de 500.

- Barème des votes pour les clubs affiliés :
  - Chaque club dispose d'une voix.

- Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés (pas de prise en compte des abstentions, bulletins blancs et nuls).

- Les votes portants sur des personnes ont lieu à bulletin secret

- Le vote par correspondance n'est pas admis

- Le vote par procuration est admis dans la limite suivante :
  - Le délégué d'une association ne peut représenter qu'une seule autre association.
  - Le délégué d'un club affilié ne peut représenter qu'un seul autre club affilié.

- Le vote par visioconférence :
  - Il existe plusieurs logiciels qui permettent de mettre en place un vote à bulletin secret (Attention, toutefois, à la sécurisation du système choisi).
  - La fonctionnalité de sondage sur Zoom peut être un outil adapté pour mettre en place ce vote à bulletin secret (un tutoriel est consultable sur le lien suivant : https://support.zoom.us/hc/fr/articles/213756303-Sondage-pour-les-r%C3%A9unions).